

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

...Anne Sohier Directrice-générale.....de la susdite municipalité,

QUE :-

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Marsoui a adopté le règlement 2024-003 *Modalité des publications des avis publics municipaux*.

Ce règlement détermine les avis publics assujettis. Les lieux de publications seront dorénavant : sur le site Web de la municipalité de Marsoui et à l’édifice Municipal situé au 8 rue Principale Est à Marsoui.

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité ou à l’édifice Municipal situé au 8 rue Principale Est à Marsoui, durant les heures d’ouverture.

Donné à Marsoui, ce 3^e jour de décembre 2024

Anne Sohier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier, résidant à Marsoui, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 00 et 16 h 00 de l’après-midi, le 3^e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de décembre deux mille vingt-quatre

Anne Sohier

Directrice générale et Secrétaire-Trésorier